



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 17 décembre 2021

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MELUN
A l'attention de
Madame Ines AYAD

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

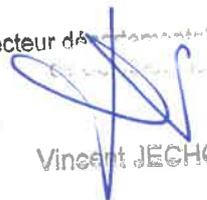
Par courrier, réceptionné le 2 novembre 2021, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 303 21 00002, déposée par l'EARL des Boblins, représentée par M. Pascal LANGE, pour l'extension d'un bâtiment agricole sur le territoire de la commune de Mondauphin.

La commission s'est réunie par visioconférence LIFESIZE le jeudi 16 décembre 2021 pour examiner ce Permis de Construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

Le demandeur est un exploitant agricole actif. Ce projet est reconnu comme nécessaire à l'activité agricole.

Le directeur de



Vincent JECHOUX

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil